

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire « Entre Seine et Forêt » légalement convoqué, s'est réuni à Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY.

**Membres présents :** Patrick CHADAILLAT, Sylvie BELLECOURT BOUCHET, Laurent SIGLER, Frédéric BOULET, Jean-Marie PETIT, Anne BARRE, Michel TISSIER, Daniel POTTIER (arrivé à 20h25), Odile DUHNEN, Serge YVES, Anne-Marie BIM, Bernadette DELION, Dominique LECOQ, Marie-France OTTO-BRUC, Mickaël AYMES, Aude MATHE, Yohan SAUSSIER

**Absents excusés :** David POTTIER (donne procuration à Serge YVES),  
Chantal HIRAUX (donne procuration à Sylvie BELLECOURT BOUCHET),  
Xavier MARGUET,  
Gérard LARDRY

**Secrétaire de Séance :** Laurent SIGLER

Ouverture de séance à 20h00

### 1. Approbation du PV du dernier conseil communautaire

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté.

### 2. Installation d'un Conseil Communautaire

Le Président informe le Conseil Communautaire que Saskia BRENELIN et Magali VIBERT ont démissionné du conseil municipal de la Commune d'Héricy.

De ce fait, le Président procède à l'installation de Mme Anne BARRE au sein du Conseil Communautaire Entre Seine et Forêt.

### 3. Projet de schéma régional de coopération intercommunale

Le Préfet de la Région Ile de France demande un avis de l'organe délibérant sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

L'Assemblée décide de donner un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal avec 17 voix, 1 voix pour un avis favorable et 1 abstention.

### 4. Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau – Exercice 2013

L'Assemblée émet un avis favorable à 19 voix sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau, pour l'exercice 2013.

### 5. Délibération de la soulte concernant la dissolution du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe

Le comité syndical du stade de la Touffe a délibéré le 16 octobre dernier, concernant la dissolution du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe, sur les points suivants :

- Le retrait de la ville d'Avon du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe entraînant la dissolution du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe,
- La soulte de 360 000 € qui sera versée à raison de 60 000 € par an à compter de l'année 2015 jusqu'en 2020, accord entre la ville d'Avon et la CCESF.

L'Assemblée devra délibérer sur la date de dissolution dès que celle-ci sera actée. Afin de faciliter l'exercice comptable, le trésorier général a conseillé de dissoudre un 1<sup>er</sup> janvier.

Dès l'application de l'arrêté préfectoral, la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt deviendra propriétaire du complexe sportif Pierre de Coubertin.

Le Président précise que le collège des bords de seine ouvrira au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte à l'unanimité, le retrait de la Ville d'Avon du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe entraînant la dissolution du Syndicat Mixte du Stade de la Touffe et dit que, comme convenu entre la ville d'AVON et la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt, la somme de 360 000 € sera versée à raison de 60 000 € / an à compter de l'année 2015 jusqu'en 2020.

#### **6. Délibération de la convention relative à l'éclairage public : Secteur Valvins**

Les communes d'Avon, de Fontainebleau, d'Héricy, de Samois sur Seine, de Samoreau et de Vulaines sur seine ont signé une convention le 27 août 1991 concernant la participation au financement des frais de fourniture et d'entretien d'électricité destinés à alimenter l'éclairage public du pont de Valvins et de ses accès. Monsieur CHADAILLAT précise que l'obligation de financer l'éclairage public avait été demandée par les services du Département.

Le Président rappelle que la compétence éclairage public (frais de fonctionnement) a été transférée à la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt.

Par conséquent, le Président demande la modification de la convention initiale sur la nomination de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt, en tant que collectivité utilisatrice.

Adopté à 19 voix

#### **7. Ouverture anticipée des crédits pour le budget principal et ses budgets annexes**

Afin de payer les factures d'investissement avant le vote du BP 2015, il est nécessaire de délibérer sur l'ouverture anticipée de crédits comme le code des collectivités territoriales nous y autorise à hauteur de 25% du budget de l'exercice précédent.

Le Président DEMANDE à l'Assemblée l'ouverture par anticipation des crédits, section investissement pour les opérations suivantes :

##### Budget Principal :

Crédits d'INV exercice 2014 = 1 391 829.49 € TTC

Ouverture au chapitre 23 pour 2015 : 340 000 € TTC

Adopté à 19 voix

##### Budget Assainissement :

Crédit d'INV exercice 2014 = 2 189 400.77 € TTC

Ouverture au chapitre 20 pour 2015 : 20 000 € TTC

Ouverture au chapitre 23 pour 2015 : 520 000 € TTC

Adopté à 19 voix

##### Budget Eau :

Crédit d'INV exercice 2014 = 605 708.91 € TTC

Ouverture au chapitre 20 pour 2015 : 20 000 € TTC

Ouverture au chapitre 23 pour 2015 : 130 000 € TTC

Adopté à 19 voix



## 8. Indemnité du receveur municipal

Le Président rappelle qu'une indemnité peut être versée au receveur municipal selon les textes en vigueur. Le Président propose à l'assemblée de lui verser l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre au taux de 100%, ce qui représente un montant de 422.45 €, (gestion de 200 jours sur l'année 2014).

Adopté à 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

## 9- Prime d'intéressement à la performance collective des services

En 2012 et 2013, l'Assemblée a validé le principe de l'octroi au personnel de la Communauté de Communes de la prime d'intéressement à la performance collective des services, en application de la loi n°2010-751 du 5/7/2010 et des décrets 2012-624 et 2012-625 du 3 mai 2012 fixant les modalités d'attribution et le plafond annuel de la prime.

Le Président propose que cette prime de 300 € soit versée à l'agent de la Collectivité.

Adopté à 19 voix

## Arrivée à 20h25 de Monsieur Daniel POTTIER, Conseiller Communautaire

### Informations

- Décision du Président n°2014-04 portant sur la modification de la convention du 25 mars 2014 entre la CCEF et l'association « Les Jardins de Déméter » : Avenant n°1 modifiant les modalités de paiement sur les missions de nettoyage du Skatepark et de la ZA de Vulaines sur Seine et Samoreau (la périodicité des factures sera, dorénavant, trimestrielle). Le Président informe que l'association Demeter est en cours de fusion avec une autre association.
- Bernadette DELION demande pourquoi les poteaux « affichages » des points d'arrêt de bus sont remplacés. Une question qui sera posée au directeur de Transdev.
- Mickaël AYMES demande des informations concernant le réabondement au fond de prêts d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne. Le Président informe que ce réabondement sera étudié en commission Finances et budgétisé en 2015.
- Le Président précise que dorénavant, tous les comptes rendus des commissions seront envoyés aux DGS de chaque commune afin de diffuser ces derniers aux conseillers municipaux. Michel TISSIER demande le même principe sur les syndicats (à voir avec les présidents des syndicats concernés).
- La participation citoyenne : Le rendez-vous a été un succès. Une convention sera signée avec les services de l'Etat. Il est demandé aux communes de présenter une liste de référent.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 20h30.

A Samoreau, le 14 Décembre 2014

Le Secrétaire de Séance,  
Laurent SIGLER



Le Président,  
Pascal GOUHOURTY

